

Compte administratif 2018 : EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique**Rapporteur Monsieur le Président**

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de M. PEYRONDET, délibérant sur les comptes administratifs 2018 du budget de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique dressé par M. Jabaudon, Directeur de l'EPIC, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE 2018	Section de fonctionnement	2 085 714,78	2 066 036,21	- 19 678,57
	Section d'investissement	17 195,84	111 711,34	94 515,50
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement	64 932,79	107 529,99	
	Report en section d'investissement		-64 932,79	
TOTAL		2 167 843,41	2 220 344,75	52 501,34
RESULTAT CUMULE 2018	Section de fonctionnement	2 150 647,57	2 173 566,20	22 918,63
	Section d'investissement	17 195,84	46 778,55	29 582,71
TOTAL CUMULE		2 167 843,41	2 220 344,75	52 501,34

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° votés et arrêtés, à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus des budgets :

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- La délibération 'Compte administratif 2018 : EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique'

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.

Le Président
Laurent PEYRONDET

- Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
 - a été affichée à l'Office de Tourisme.

